



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

livres

Question écrite n° 43683

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique : les bibliothèques publiques. Les bibliothèques sont par excellence le lieu d'accueil du livre imprimé. S'y sont ajoutés d'autres supports de la connaissance et du savoir : cartes, documents illustrés et sonores, audiovisuel et, plus récemment, bases de données. Au XXI^e siècle, le livre va se diversifier avec le numérique. Ce caractère multiforme du numérique, encore flou, est déroutant pour le travail traditionnel des "passeurs du livre", bibliothécaires ainsi que libraires. Toutes les répercussions du numérique sur le livre ne sont pas encore clairement visibles. Le Centre d'analyse stratégique propose dans la continuité de la mission actuelle de l'IGAC et sur la base de ses conclusions de « créer un groupe de travail piloté par le ministère de la culture et de la communication pour établir des propositions opérationnelles sur l'évolution de la bibliothèque publique (public, collection, agencement des locaux). Composé de bibliothécaires, d'experts du livre et de la lecture et d'élus locaux, il formulerait des recommandations pratiques sur le rôle des bibliothèques dans la vie de la cité, dans l'accès à la connaissance et la transmission des savoirs, parmi les médias d'information, de culture et de divertissement ». Aussi, souhaite-t-elle connaître quelles sont les intentions du Gouvernement suite à cette proposition.

Texte de la réponse

Finalisée en mars 2012, la mission du Centre d'analyse stratégique « Les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique. Les bibliothèques publiques » a mis en avant les politiques à mener en faveur des bibliothèques publiques. Parmi les propositions avancées, plusieurs éléments paraissent trouver un écho particulier dans les actions que le ministère de la culture et de la communication met en oeuvre pour favoriser le développement de la lecture dans tous les territoires et en direction de tous les publics. Depuis 2010, les « 14 propositions pour la lecture » ont constitué un moteur important du renouvellement des politiques de lecture publique. Les contrats territoire-lecture ont notamment permis de suivre l'élaboration d'actions dans les territoires où un besoin était identifié et d'accompagner l'émergence de projets pilotes au sein des collectivités locales, en lien avec le milieu associatif. Ce dispositif, pilier du soutien à l'innovation en matière de politiques publiques de la lecture et d'aménagement du territoire, fait actuellement l'objet d'une évaluation en vue d'une pérennisation et d'un renforcement. Le soutien aux collectivités territoriales pour développer une offre numérique de qualité fait également partie des priorités du ministère. La création des « contrats numériques » et l'émergence de Bibliothèques numériques de référence en région, dont de nombreux projets scientifiques intègrent une importante composante d'acquisition et mise à disposition de ressources numériques, témoignent de l'engagement de l'État en faveur d'un meilleur accès au numérique sur l'ensemble du territoire. La récente réforme du concours particulier de la dotation générale de décentralisation, qui introduit de nouvelles possibilités de financement de l'achat de documents analogiques et électroniques, offre un nouveau levier dans la poursuite de ces actions. Dans ce contexte de développement du numérique, les établissements publics sous tutelle du ministère de la culture et de la communication jouent un rôle primordial d'aide au réseau des bibliothèques

publiques. Le programme Bibliothèques numériques de référence s'appuie notamment sur un dispositif d'accompagnement technique des projets par la Bibliothèque nationale de France. De même, la Bibliothèque publique d'information, par son rôle de laboratoire de l'innovation et avec l'association Réseau Carel, soutient le développement de l'offre dans l'ensemble des bibliothèques du réseau de lecture publique. Le Congrès international des bibliothécaires (IFLA), qui se tiendra en août 2014 à Lyon, devrait être l'occasion de débattre avec les professionnels et les élus des mutations profondes que connaissent aujourd'hui les bibliothèques publiques. Ce temps d'échange et de concertation permettra d'avoir une réflexion prospective sur les politiques territoriales de la lecture et l'action de l'État, propre à renouveler notre vision des bibliothèques et de leurs missions.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43683

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12288

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2816